



Doc. 15035

20 janvier 2020

Occupation illégale du cimetière militaire de Valea Uzului/Úz-völgye

Réponse à Question écrite¹: Question écrite n° 742 (Doc. 14977)
Comité des Ministres

1. Le Comité des Ministres a examiné les informations figurant dans la question de l'Honorable Parlementaire et a également pris connaissance des explications fournies par les deux délégations principalement concernées par l'incident auquel il fait référence.
2. Le Comité des Ministres note que le cimetière présente une dimension internationale, que des accords bilatéraux ont été conclus entre les autorités nationales concernées et encourage les parties à poursuivre leur dialogue bilatéral afin de trouver une solution qui soit acceptable pour toutes les parties prenantes.

1. Adoptée lors de la 1364^e réunion des Délégués des Ministres (15 janvier 2020).

